

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 2: L'Algérie

Anhang: [Notre supplément mensuel]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial

Des pourparlers vont s'ouvrir prochainement en vue de fixer le régime des échanges commerciaux franco-suisses à partir du 1^{er} avril 1955. Ces pourparlers revêtent une importance très grande car ils doivent consacrer la fin du régime d'exception et de restriction qui pèse depuis trois ans sur les importations françaises de produits suisses.

Le moment nous paraît bien choisi pour procéder à cette révision fondamentale du statut de nos échanges. En effet, la situation économique de la France s'est remarquablement consolidée depuis quelques mois : à la stabilisation des prix et du cours du franc français sur les places étrangères réalisée en 1952 se sont ajoutés l'an dernier l'intensification de la production industrielle, le relèvement du salaire réel, la renaissance de l'épargne, l'élargissement du marché financier et la hausse de la bourse, l'augmentation des exportations, la reconstitution des réserves publiques d'or et de devises. Depuis le mois d'août la France n'a cessé, tout en remboursant ses dettes extérieures, de réduire son déficit envers l'U. E. P. Dans ses échanges avec la Suisse aussi, elle a fortement amélioré sa position et réalisé en 1954 un solde actif record de près de 300 millions de francs suisses.

C'est pourquoi M. Edgar Faure a pu annoncer, au dernier Conseil des ministres de l'O. E. C. E., que la France renoncera, à partir du 1^{er} avril 1955, à se prévaloir des dispositions de l'article 3 (c) du Code de la libération et rentrera ainsi dans la règle commune. Les conséquences pour nos échanges seront les suivantes :

— La France importera librement 75 % des produits qu'elle achète aux pays membres de l'O. E. C. E. et à leurs territoires d'outre-mer. Cette proportion varie cependant d'un pays à l'autre et nous avons vu qu'en ce qui concerne la Suisse, qui exporte surtout des produits manufacturés, le pourcentage effectif de libération s'élève à 25 %. Les prochaines étapes auxquelles s'est engagé le gouvernement français sont : 2,5 % de libération avant le 30 juin, puis 12,5 % avant le 30 septembre, ce qui portera le taux général de libération à 90 %.

— Les positions tarifaires comprises dans les 25 % restant contingentes (qui pour la Suisse sont donc en réalité 75 %) seront régies par des dispositions uniformes : il n'y aura donc plus qu'un seul secteur contingent bilatéralement, toutes distinctions étant abandonnées entre produits ex-libérés, incompressibles ou traditionnels et contractuels. Quant au secteur libre, il est souhaitable qu'il soit à nouveau soumis, comme par le passé, à la formalité du certificat d'importation qui offre de nombreux avantages sur celle de la licence.

— Les mesures restrictives décrétées en février 1952 seront levées, c'est-à-dire que l'on devra revenir, dans le prochain accord, à 100 % du montant global des contingents bilatéraux (accord du 8 décembre 1951) ou globaux (référence 1^{er} semestre 1951). Cet accord ne saurait avoir une durée inférieure à un an et sera mis en répartition, comme par le passé, par tranches semestrielles, exception faite des contingents ouverts pour des produits saisonniers.

— Il serait conforme à l'esprit de la décision française d'appliquer également, en matière de tourisme, les dispositions en vigueur avant l'instruction n° 490 et l'avis n° 526 de l'Office des changes du 8 février 1952 qui ont ramené les attributions de devises aux touristes français se rendant à l'étranger de 50.000 à 30.000 francs français (ce montant vient d'être porté à 35.000 fr.) et la tolérance d'exportation de billets de banque français de 50.000 à 20.000 francs.

— La France s'est enfin engagée à abolir aussitôt que possible la taxe spéciale temporaire de compensation et, en attendant, à continuer à en abaisser les taux.

Ces différents points étant acquis, les négociations franco-suisses s'en trouveront sensiblement allégées. Il restera toutefois à fixer les divers contingents, dans les limites du montant global calculé d'après les chiffres de référence, en fonction des besoins actuels. Il y aura lieu en particulier de corriger certaines insuffisances de l'accord du 8 décembre 1951 ou des importations du 1^{er} semestre 1951. Les arbitrages nécessaires entre postes de l'accord seront facilités par le fait que certains chapitres se trouvent aujourd'hui totalement libérés, d'autres partiellement, ce qui permettra de majorer les crédits des positions insuffisamment dotées. Il est bien entendu d'autre part que la Commission mixte franco-suisse pourra se réunir en cours d'accord pour apporter les aménagements nécessaires.

La Chambre de commerce suisse en France souhaite vivement qu'il soit possible de conclure un accord avant le 31 mars, date d'expiration de la présente période contractuelle, ou qu'à tout le moins des dispositions soient prises en temps utile pour éviter une solution de continuité. Elle pense très sincèrement qu'il sera possible de compenser sur le plan bilatéral ce que les mesures françaises de libération ont eu jusqu'ici de décevant pour la Suisse.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT Crise ministérielle. — C'est avec calme que les milieux économiques et financiers ont suivi l'évolution de la crise ministérielle provoquée par la chute du gouvernement de M. Mendès-France. Les difficultés auxquelles s'était heurtée la formation du nouveau ministère n'ont pas exercé une influence sensible sur la tenue de la Bourse et du marché de l'or. Pourtant, le dénouement de la crise ne peut manquer de revêtir une grande importance, notamment dans les domaines de l'économie et des finances. En effet, bien que le ministère démissionnaire ait laissé l'économie française sur la voie de l'expansion, la besogne de son successeur ne sera point aisée. Le budget est en panne, le rendez-vous d'avril approche et certaines formes de revendications se développent à travers le pays. Mais les raisons d'espérer ne manquent pas non plus, et ce sont elles qui semblent actuellement déterminantes.

IMPOTS Agitation antifiscale : le mouvement Poujade. — L'agitation antifiscale a pris récemment une ampleur inusitée. Sous la direction d'un certain Poujade, les milieux du petit commerce et de l'artisanat, en particulier dans les régions du sud de la Loire, menacent de passer à la rébellion ouverte contre le fisc et ses agents. Pourquoi? C'est que le poids des charges fiscales ne se fait sentir pleinement que depuis l'arrêt de l'inflation qui majorait les revenus nominaux. La stabilité des prix fait ressortir de façon plus sensible les injustices du système. D'autre part, les contrôles ont été progressivement resserrés. Or, la fraude fiscale constitue bien souvent la dernière chance du commerce de détail dont les points de vente avaient proliférés à la faveur de la pénurie et de l'inflation et qui avait pris goût aux marges bénéficiaires plus que confortables. Le mouvement Poujade rassemble ainsi sous ses étendards, à côté de ceux qui se sentent dépassés par l'évolution économique, également ceux qui ne veulent pas renoncer aux vaches grasses d'une période exceptionnelle. Si les premiers constituent les troupes du mouvement, c'est parmi les seconds que se recrutent ses inspirateurs.

PRODUCTION INDUSTRIELLE Un nouveau record. — L'indice de la production industrielle (1938 = 100), en s'établissant en décembre dernier à 165, a atteint un nouveau record. L'avance de l'indice au cours de l'année passée, par rapport à 1953, a été constante de sorte que l'indice moyen de 1954 est supérieur d'environ 10 % à celui de 1953 qui ne ressortait qu'à 141. En utilisant davantage sa capacité de production, partiellement inemployée précédemment, l'industrie a pu augmenter sensiblement sa production sans hausse des prix. Pourra-t-elle maintenant produire beaucoup plus sans accroître cette capacité même? Ou sera-t-elle obligée, afin de maintenir le rythme de l'expansion, d'augmenter ses investissements?

FINANCES L'État paie comptant : suppression du règlement par traites. — Grâce à l'aisance de sa trésorerie, assurée pour quelque temps par le succès des certificats d'investissements, dont l'émission a rapporté à l'État 102 milliards, celui-ci pourra désormais payer comptant ses fournisseurs. Un décret-loi vient de supprimer le règlement des dépenses de l'État par traites. Ce mode de règlement, constituant un

appel forcé aux crédits bancaires, occupait jusqu'ici une place importante. Sur un montant de dépenses de matériel de 700 milliards environ en 1954, l'État avait payé par traites 250 milliards, soit plus du tiers.

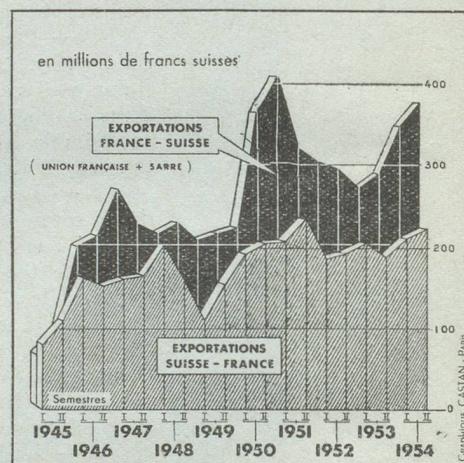
Remboursement d'un emprunt extérieur. — En poursuivant la politique tendant vers l'apurement de sa situation financière extérieure, la France met à profit l'augmentation de ses réserves monétaires, afin de rembourser par anticipation, le 15 mars prochain, le solde s'élevant à 100 millions de dollars de l'emprunt de 200 millions de dollars contracté auprès d'un groupe de banques américaines en 1950 et dont l'échéance normale était le 17 août 1955.

Nouvel excédent. — Pour le quatrième mois consécutif, U.E.P. les comptes de la France à l'Union européenne de paiements se sont soldés par un excédent. En effet, pour le mois de janvier 1955, le solde actif en faveur de la France ressort à 6,3 millions de dollars, contre 11,4 millions en décembre, 12,5 millions en novembre et 6,1 millions en octobre 1954.

COMMERCE EXTRÉIEUR

L'amélioration continue. — L'amélioration de la balance commerciale a fait de nouveaux progrès en janvier 1955. Alors qu'en décembre elle s'était soldée par un excédent de 14,7 milliards, le solde positif a atteint le mois dernier 17,2 milliards, contre un déficit de 15 milliards en janvier 1954. En ce qui concerne les échanges avec l'étranger seul - à l'exclusion des territoires d'outre-mer - le déficit ressort à 1,2 milliard seulement contre 4 milliards en décembre et 30,8 milliards en janvier 1954.

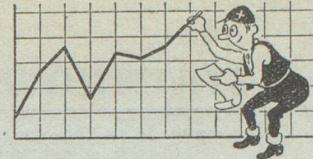
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	10 février 2,660	13 janv. 2,650	9 février 2,970
Cours fr. s. marché parallèle .	10 février 87,50	13 janv. 88	9 février 87,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	4 février 349	7 janv. 345	5 février 209
Ind. prod. ind. (1938 = 100) .	décembre 165	novembre 166	décembre 152
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	décembre 189	novembre 189	décembre 179
Ind. prix de gros (1949 = 100) .	janvier 135,4	décembre 135,2	janvier 137,9
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100)	janvier 145,3	décembre 144,9	janvier 143,2
Transports commerc. (mio. t.) .	novembre 16	octobre 16,0	novembre 15,1
Voyageurs (millions)	décembre 44	novembre 44,1	décembre 42,3
Ind. vol. import. (1938 = 100) .	décembre 136	novembre 130	décembre 129
Ind. vol. export. (1938 = 100) .	décembre 241	novembre 231	décembre 202

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

U. E. P. Position de la Suisse. — Pour la première fois depuis mai 1952, le trafic des paiements avec les pays membres de l'U. E. P. fait ressortir pour le mois de janvier un solde **passif** pour la Suisse de 35,6 millions de francs.

Y compris les paiements d'amortissements prévus par l'accord de consolidation, le crédit de la Confédération à l'U. E. P. avait diminué de 20,9 millions de francs revenant à 712,1 millions de francs.

Mais, par la suite, le Conseil de l'O. E. C. E. ayant accepté l'offre de la France d'anticiper le remboursement de sa dette à l'U. E. P. et la part de la Suisse à ce remboursement étant de 54 millions de francs, le crédit de la Confédération s'est encore réduit de ce montant pour revenir à 658,1 millions de francs. En conséquence, le crédit cumulatif de 929,2 millions de francs n'est plus utilisé qu'à concurrence de 77 %.

IMPOTS Recettes fiscales de la Confédération. — Pour 1954, les recettes fiscales de la Confédération se sont élevées à 1.968 millions de francs, en regard de 1.599 millions en 1953 et 1.672 millions en 1952. Sur ces recettes, la part des cantons est de 174,9 millions. Le montant des recettes effectives dépasse le budget de 285,9 millions, soit de 17 %. Comme le

budget prévoyait déjà un excédent actif de 12 millions, on peut supposer que cet excédent sera beaucoup plus considérable qu'il était prévu.

L'accroissement des recettes est particulièrement fort pour l'impôt pour la Défense nationale (469,1 millions en 1954, contre 210,6 millions en 1953), l'impôt sur le chiffre d'affaires (498,5 millions, contre 473,1 millions), les droits de douane (566,9 millions, contre 513,9 millions) et

l'impôt anticipé (105,5 millions contre 88,2 millions). Exception faite de l'impôt compensatoire, toutes les recettes fiscales ont atteint des chiffres records.

Convention de double imposition franco-suisse.

Les instruments de ratification des deux conventions franco-suisses du 31 décembre 1953, en vue d'éviter les doubles impositions, ont été échangés le 20 janvier entre M. Et. Dennery, ambassadeur de France à Berne et M. M. Petitpierre, chef du Département politique.

Ces conventions ont été publiées au Recueil officiel des lois fédérales 1955, page 113 et suivantes.

La première, destinée à éviter les doubles impositions sur le revenu et la fortune déployera ses effets dès le 1^{er} janvier 1953, donc rétroactivement. La seconde s'appliquera aux successions ouvertes après le 20 janvier 1955 à 12 heures.

Régression en janvier. — A fin janvier 1955, l'indice **COÛT DE LA VIE** suisse du coût de la vie s'inscrivait à 172,4 en régression de 0,3 %, ayant été de 172,9 à fin décembre et 169,8 à fin janvier 1954.

La guerre de l'essence. — On se souvient que la « Migrol » **ESSENCE** avait déclenché une « guerre de l'essence » en débitant celle-ci, dans certaines villes, à 49 centimes le litre, alors que les garagistes dépendant des grands trusts importateurs devaient s'en tenir au prix de 55 centimes le litre. Il semblait qu'une solution avait été trouvée en fixant le prix par zones de 50 à 54 centimes suivant l'éloignement des points d'importation et les difficultés de transport. Or la « Migrol » vient de rallumer les hostilités en débitant à Genève de l'essence à 48 centimes.

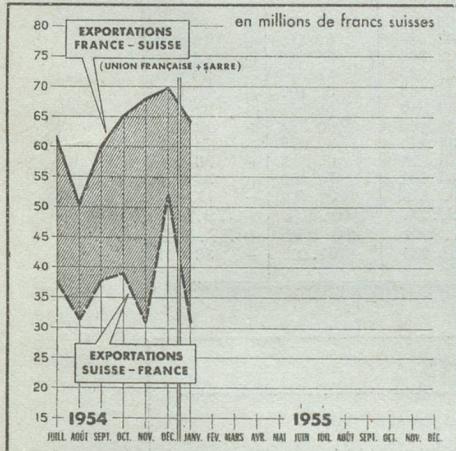
Initiative contre les trusts et les cartels. — Une nouvelle initiative populaire vient d'être déposée à la Chancellerie fédérale. Patronnée par le parti des Indépendants (G. Duttweiler-Migros), elle est intitulée « initiative contre les abus de la puissance économique » et a pour but de s'attaquer aux trusts et cartels. Elle a réuni 54.976 signatures actuellement soumises à vérification.

Semaine de 44 heures. — Comme il fallait s'y attendre, la campagne en faveur de la semaine de 44 heures s'est étendue au personnel des services publics. Alors que les associations et syndicats de l'économie privée font preuve d'une certaine réserve, les associations de fonctionnaires de la Confédération, des P. T. T. et des Douanes ont pris nettement position en faveur de l'initiative.

Placements du Fonds de compensation. — Au 31 décembre 1954, le total des placements du Fonds de compensation de l'assurance vieillesse et survivants s'élevait à 3.026,2 millions de francs, dont le rendement moyen était de 2,93 %.

Le mois de janvier. — Les importations se sont élevées, pendant le mois de janvier 1955, à 450 millions de francs, et les exportations à 384 millions, contre, respectivement, 419 et 351 millions au mois de janvier 1954. C'est une diminution sensible du montant du commerce extérieur par rapport au mois de décembre (542 millions d'importations et 522 d'exportations), mais cette contraction se produit normalement au début de l'année.

MERCÉ FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s. . . .	11 février 28,75	12 janv. 29,25	12 février 33
Cours billet 100 fr. fr. . . .	11 février 1,14	12 janv. 1,13 1/2	12 février 1,14 3/4
Ind. gén. actions	janvier 428	décembre 406,0	janvier 340,3
Coef. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	54 130	54 128	53 126
Ind. prix de gros (1939 = 100). . . .	janvier 216,1	décembre 216,5	janvier 212,5
Cout de la vie (1939 = 100)	janvier 172,4	décembre 172,9	janvier 169,8
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	janvier 54	janvier 54	janvier 53
Marchandises transportées			
C. F. F. (mio de t.)	décembre 1,9	novembre 2,0	décembre 1,6
Voyageurs (millions)	décembre 16,3	novembre 16,3	décembre 16,4
Ind. import. (1938 = 100)	janvier 143	décembre 211	janvier 129
Ind. export. (1938 = 100)	janvier 140	décembre 229	janvier 125

INITIATIVE POPULAIRE

TRAVAIL

A.V.S.

COMMERCE EXTÉRIEUR

VII

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

Commerce de la France et de la Suisse avec les pays étranges
(d'après les statistiques douanières française et suisse)

	FRANCE + SARRE (en millions de francs français)			SUISSE (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Solde	Importations	Exportations	Solde
Moy. mens. 1953	91.078	73.866	— 17.212	422.557	430.384	— 7.827
Janvier 1954	105.613	74.754	— 30.859	418.527	361.172	— 57.355
Février 1954	92.268	83.543	— 8.725	385.143	390.478	+ 5.335
Mars 1954	93.837	76.216	— 17.621	494.169	461.845	— 32.324
Avril 1954	97.132	80.273	— 16.859	438.576	410.039	— 28.537
Mai 1954	93.727	79.256	— 14.471	475.377	419.018	— 56.358
Juin 1954	95.266	80.605	— 14.661	469.528	416.531	— 52.996
Juillet 1954	92.329	75.450	— 16.879	469.652	459.515	— 10.137
Août 1954	88.458	76.103	— 7.355	426.350	371.869	+ 54.481
Septembre 1954	86.121	75.487	— 10.634	475.351	488.979	+ 13.628
Octobre 1954	83.027	83.414	+ 387	501.381	483.330	— 18.051
Novembre 1954	91.025	87.612	— 3.413	495.990	486.456	— 9.543
Décembre 1954	96.972	92.961	— 4.011	541.551	521.870	— 19.681
Total 1954	1.110.775	965.674	— 145.101	5.591.597	5.271.518	— 320.079
Moy. mens. 1954	92.564	80.472	— 12.092	465.966	439.293	— 26.673
Janvier 1955	86.365	85.180	— 1.185	449.546	384.032	— 65.514

Commerce franco-suisse
(d'après les statistiques douanières suisses)

	FRANCE + SARRE (en milliers de fr. s.)			OUTRE-MER (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française	Exportations de Suisse	Importations en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1953	30.960	47.102	— 16.142	4.140	2.160	— 1.980	35.100	49.261	— 14.161
Janvier 1954	29.068	55.358	+ 26.290	3.806	2.253	— 1.553	32.874	57.611	+ 24.737
Février 1954	32.728	51.576	+ 18.848	3.193	1.399	— 1.794	35.921	52.975	+ 17.054
Mars 1954	43.238	60.530	+ 17.292	4.229	2.019	— 2.210	47.467	62.549	+ 15.082
Avril 1954	28.124	52.771	+ 24.647	4.786	2.577	— 2.209	32.910	55.348	+ 22.438
Mai 1954	27.136	55.273	+ 28.137	4.199	2.242	— 1.957	31.335	57.515	+ 26.180
Juin 1954	27.102	59.402	+ 32.300	4.241	1.795	— 2.446	31.343	61.197	+ 29.854
Juillet 1954	32.814	59.134	+ 26.330	4.796	2.368	— 2.428	37.610	61.512	+ 23.902
Août 1954	28.291	48.994	+ 20.703	3.114	1.604	— 1.510	31.405	50.598	+ 19.193
Septembre 1954	33.829	58.042	+ 24.203	4.086	2.050	— 2.036	37.925	60.092	+ 22.167
Octobre 1954	33.769	63.180	+ 29.411	5.149	1.992	— 3.157	38.918	65.313	+ 26.254
Novembre 1954	30.957	67.853	+ 36.896	4.447	2.605	— 1.842	35.404	70.458	+ 35.054
Décembre 1954	47.056	67.649	+ 20.593	5.219	2.083	— 3.136	52.275	69.732	+ 17.457
Total 1954	395.076	700.939	+305.863	51.718	25.600	— 26.118	446.794	726.539	+ 279.745
Moy. mens. 1954	32.923	58.412	+ 25.489	4.310	2.133	— 2.177	37.233	60.545	+ 23.312
Janvier 1955	27.401	61.296	+ 33.895	3.881	2.997	— 884	31.282	64.293	+ 33.011

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	24 février au 20 mars 1955	Salon des arts ménagers.
Nice	26 février au 14 mars 1955	Foire de Nice
Paris	1 ^{er} au 6 mars 1955	Salon international de la machine agricole.
Genève	10 au 20 mars 1955	Salon international de l'automobile.
Paris	11 au 15 mars 1955	Salon national des fabricants de pièces détachées, tubes électroniques, accessoires et appareils de mesure radio-électrique.
Paris	31 mars au 8 avril 1955	Salon de l'équipement scolaire.
Paris	14 au 25 avril 1955	Salon des sports, camping, vacances.
Lyon	16 au 25 avril 1955	Foire de Lyon.
Bâle	16 au 26 avril 1955	Foire suisse d'échantillons.
Casablanca	16 avril au 1 ^{er} mai 1955	Foire de Casablanca.
Lille	23 avril au 8 mai 1955	Foire de Lille.
Oyonnax	28 avril au 3 mai 1955	Salon des plastiques.
Paris	4 au 16 mai 1955	Biennale internationale de la photo et du cinéma.
Paris	14 au 30 mai 1955	Foire de Paris.
Paris	10 au 19 juin 1955	Salon international de l'aéronautique.
Bordeaux	12 au 27 juin 1955	Foire de Bordeaux.
Paris	25 juin au 10 juillet 1955	Exposition internationale des matériaux et équipements du bâtiment et des travaux publics.
Strasbourg	3 au 18 septembre 1955	Foire de Strasbourg.
Lausanne	10 au 25 septembre 1955	Comptoir suisse.
Marseille	17 septembre au 3 octobre 1955	Foire de Marseille.
Saint-Gall	6 au 16 octobre 1955	OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière.